

Prise en charge précoce

Les nouvelles options de l'AI

Olivier Salamin, participant au groupe AI (forum de Tignousa) et Marie-Paule Zufferey, rédactrice

L'Office AI valaisan était représenté, lors du Forum de Tignousa, par deux de ses collaborateurs: Serge Rouvinez, coordinateur en réadaptation, et Gérard Pugin, coordinateur en emploi. Leur présentation des spécificités de la détection précoce et du processus de réadaptation a servi d'amorce au dialogue avec les participant-e-s.

Le processus de détection précoce

- 30 j. d'incapacité de travail continue
- absences répétées

-> **Communication de détection précoce**

DETECTION PRECOCE

entretien - évaluation

-> **30 jours plus tard:**

- Dépôt de demande à l'AI (ou pas)

- **Intervention précoce:**

- aménagement poste de travail
- cours formation continue
- orientation
- service placement
- mesure d'occupation

-> **180 jours plus tard:**

- Décision de principe:
- Refus de prestations AI;
- Décision d'accorder une rente;

• **Mesures de réinsertion**

- réadaptation socioprofessionnelle
- mesure d'occupation

• **Mesures professionnelles**

- évaluation en entreprise
- formation pratique
- apprentissage/reclassement/
formation professionnelle initiale
- service placement

• **Indemnités employeurs**

- allocation initiation au travail AIT
- contribution mesures réinsertion
- indemnités compensation risques

Choc traumatique et lenteur administrative...

Certaines histoires de vies partagées lors de cet atelier ont mis en lumière deux types de difficultés rencontrées dans les relations avec l'AI: la lenteur des processus et le choc traumatique.

Telle jeune femme atteinte de problèmes graves aux yeux résume ainsi son vécu avec l'AI: «Ces démarches sont un véritable combat à mener, alors qu'on se trouve justement en situation de grande fragilité».

Si le processus de *détection précoce* décrit dans le schéma ci-contre, apporte certaines réponses au problème des délais avant la décision, il reste que la détresse des «mandants» n'entre dans aucune ligne des comptes de l'AI...

Certes, les niveaux d'approche sont différents pour les uns et les autres:

- cadre légal et calcul économique pour l'AI;

- gestion du traumatisme, en plus de tous les problèmes pratiques pour la personne en demande de prestations...

«Nous ne sommes pas des victimes, précise une intervenante, mais nous sommes si peu préparé-e-s à affronter ces bouleversements de nos vies...»

«Nous tentons de faire face au sentiment d'inutilité qui nous envahit, parce que nous ne pouvons plus exercer notre emploi, et très vite, nous voyons pointer la suspiscion... Comment ne pas vivre difficilement le fait de nous voir souvent traité-e-s d'abuseurs d'assurance? C'est beaucoup de souffrance, derrière la douleur...»

Souffrance morale qui s'ajoute à la douleur physique...

L'un des participants propose alors la mise en place d'une *cellule thérapeutique*.

«L'étape importante après le traumatisme est celle où l'on se sent à nouveau exister... Ce moment est souvent lié à la reprise d'une activité.

Or souvent, les employeurs recherchent le rendement et engagent en fonction d'une certaine capacité de travail. «Comment se présenter à eux comme une solution et non comme un problème?»

Les nouvelles options de l'AI (indemnités employeurs) pourront-elles apporter une améliorations de ce côté?

Un regard neuf

«Il faudrait un regard neuf». «Pourquoi après tout, ne pas changer ce nom d'*Assurance-Invalidité*, auquel est attachée une connotation de plus en plus négative...».

«Au lieu d'*invalidiser* ces personnes, il vaudrait mieux procéder à leur *revalidation*»...

Ces réflexions, suggestions et autres propositions auront-elles une chance de trouver un écho auprès des responsables de l'AI, ainsi que des hommes et des femmes politiques en charge de ces dossiers?

La conclusion du rapport de cet atelier restera suspendue à cette question, en attendant d'analyser plus en détail les perspectives liées à la 6^e révision...

Pour plus d'informations sur la détection précoce et les mesures liées à la 5^e révision AI, vous pouvez visiter le site internet: www.aivus.ch